



## Jour fériés et INTÉRIM suivi d'un CDD

-----  
Par AurelEch25

Bonjour,

Comment se passe la rémunération des jours fériés dans le cas où on a travaillé sans interruption en intérim en semaine de 4 jours du lundi au jeudi 35h/sem dc repos le vendredi du 8/04/24 au 7/05/24, veille des jours fériés des 8 et 9 mai et qu'on nous fait un Cdd à la suite à partir du lundi 13/05/24? Qui paie les jours fériés ? Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,  
MIKA

-----  
Par kang74

Bonjour

Personne puisque vous n'étiez plus en mission .

-----  
Par AurelEch25

C'est un peu pourri comme façon de faire. C'était convenu de faire de l'intérim pour voir si chacun était OK pour poursuivre en Cdd. Il y a eu un contrat d'intérim du 8 au 30 avril puis ils ont refait une mission jusqu'à la veille des jours fériés et si il n'y avait pas questions de semaine de 4 jours il bossait vendredi. C'est tjrs pareil l'employé se fait tjrs avoir par les patrons ! C'est vraiment décevant !